

CERTIFICAT SOUMIS AU CONSEIL

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

REGISTRE DES SIGNATURES À DISTANCE DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT 886 : « Décrétant un emprunt et une dépense de 3 410 000 \$, remboursable en 20 ans, pour la construction d'une bibliothèque municipale et pour l'aménagement du terrain ».

Je soussignée, Maria Eugenia Valenzuela, greffière, responsable du registre à distance, entre le 20 mai et le 3 juin 2021, certifie :

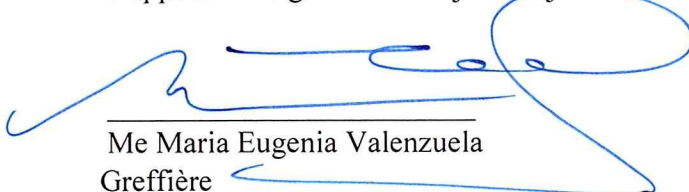
- Que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 886 est de 3 097;
- Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 321;
- Que le nombre de signatures apposées est de 0.

Je déclare :

- Que le règlement 886 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

EN FOI DE QUOI,

J'appose ma signature ce 8^e jour de juin 2021



Me Maria Eugenia Valenzuela
Greffière

c.c. : Tous les membres du Conseil à l'assemblée ordinaire du 18 juin 2021.